

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

27 OCTOBRE 2020

N° 8

SOMMAIRE

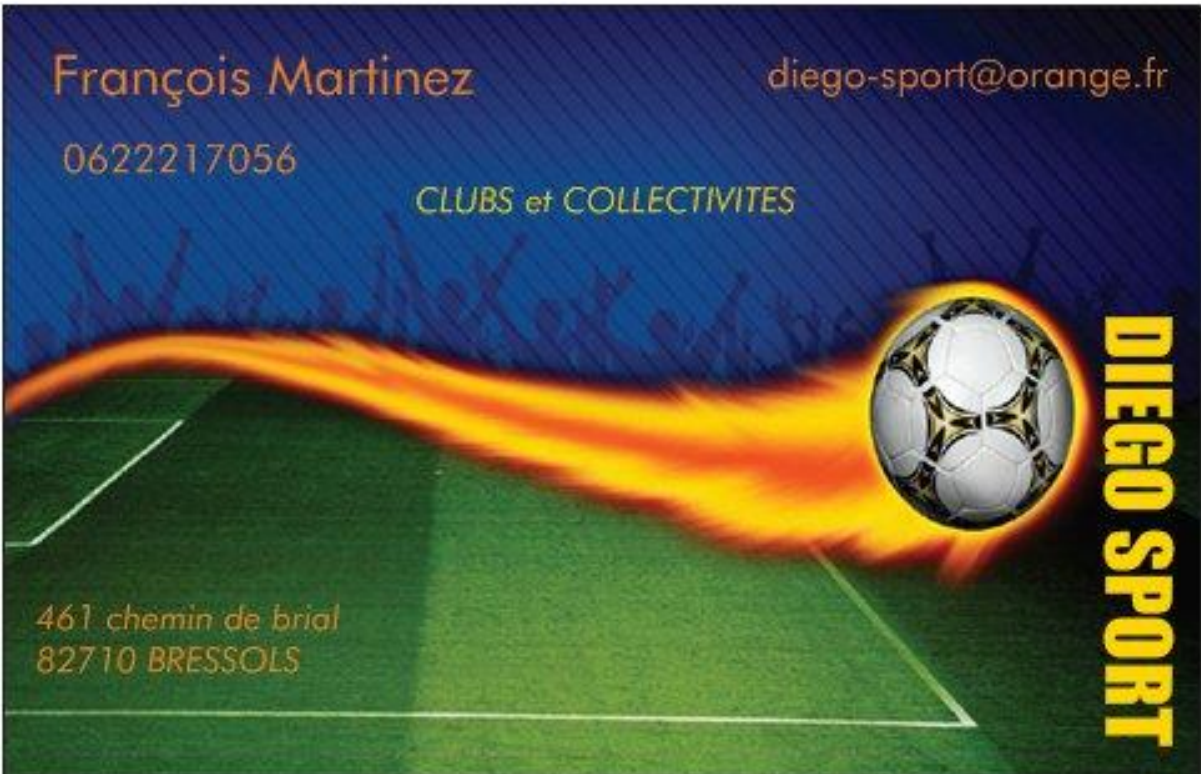
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Sanction en retard,
- Calendrier.



SAISON 2020 - 2021

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 26 octobre 2020.

Présents : Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE S POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Depuis la saison dernière, les licences se font directement par les clubs sur le site, que ce soit pour les renouvellements ou les nouvelles licences.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ① www.fsgt31.fr,
- ② Football à 11,
- ③ Actualités,
- ④ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

❹ **TARIFS**

🔊 Tarifs des licences :

- adulte avec assurance : **38.50 €**
- jeune avec assurance (né de 2002 à 2006) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = demande de licence + inscription sur le site + carton blanc et photocopie de la pièce d'identité (pour une nouvelle licence) + **chèque**.

Dossier complet pour un renouvellement = demande de licence + inscription sur le site + **chèque**.

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après-midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.

Sans le respect de ces consignes, vous prenez le risque que votre (vos) joueur(s) ne soit(ent) pas qualifié(s).



En raison du nouveau fonctionnement de demandes de licences actif depuis la saison dernière, **il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur sera qualifié dès son inscription sur le site, à la seule condition que le chèque nous soit parvenu, ainsi que le carton blanc pour les nouveaux joueurs.**

📣 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

🕒 LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

🕒 REDACTION ET CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui

sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ QUALIFICATIONS DES JOUEURS

Les joueurs doivent être qualifiés pour le jour de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS le jour de dépôt**, faute de quoi, leurs joueurs ne seront pas en règle pour être qualifiés, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. **D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (original ou photocopie légalisée) ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

En cas de doute sur la qualification d'un joueur, contactez Marcel MARTINS à la Commission.

⑧ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑨ CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Comme chaque saison, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Qui plus est cette saison, avec les protocoles sanitaires d'utilisation des installations sportives, les gardiens feront évacuer les vestiaires à 21h45 afin d'effectuer le nettoyage et la désinfection des locaux (ceci concerne les terrains

de Toulouse. Se référer aux protocoles particuliers de chaque municipalité pour les autres installations).

① ① EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres la saison passée nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

① ② RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission**

avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

INFORMATION LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « EXEMPLAIRE ADHERENT » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

ASCA : manque carton blanc du joueur OSORIO Jhon.

ASFP LUSITANOS : manque cartons blancs des joueurs MENDY Mickael et MONTEIRO DO CAMINHO Ricardo.

IO TEAM : Licence du joueur HENIN Charlie non déposée par club CE SIGFOX (autorisation non valide).



POUR REGULARISATION :



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

US CAF : jusqu'au 10/11 (2 joueurs),

CPAM : jusqu'au 03/11 (2 joueurs),

ASC CNES : jusqu'au 10/11 (1 joueur),

USEMA COLOMIERS : jusqu'au 03/11 (1 joueur),

FC FONBO : jusqu'au 03/11 (2 joueurs),

FORZA VIOLA : jusqu'au 10/11 (2 joueurs),

AGATE FC : jusqu'au 10/11 (9 joueurs),

IO TEAM : jusqu'au 10/11 (2 joueurs),

LOLA : jusqu'au 3/11 (5 joueurs),

LES SHADOCKS DE SEILH : jusqu'au 03/11 (1 joueur + 2 dirigeants),

NEW TEAM : jusqu'au 03/11 (2 joueurs),

FC POTO : jusqu'au 10/11 (2 joueur),

SB SPORT : jusqu'au 03/11 (2 joueurs),

SOPRA FOOT : jusqu'au 03/11 (3 joueurs),

ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 03/11 (4 joueurs) et jusqu'au 10/11 (1 joueur),

OLYMPIQUE TOULOUSE : jusqu'au 03/11 (2 joueurs),

TOULOUSE SA : jusqu'au 10/11 (1 joueur),

UJS TOULOUSE : jusqu'au 03/11 (1 joueur),



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

FC BALEC : à partir du 27/10 (1 joueur),

US CAF : à partir du 20/10 (23 joueurs),

ASC CNES : à partir du 20/10 (2 joueurs),

DYNAMO FC : à partir du 20/10 (23 joueurs) et à partir du 27/10 (3 joueurs),

AGATE FC : à partir du 27/10 (8 joueurs),

NIMBA O.T : à partir du 27/10 (21 joueurs),

FA ROQUES : à partir du 20/10 (19 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

US AERO FOOT : jusqu'au 10/11 (21 joueurs),

ALTRAN FOOT : jusqu'au 17/11 (5 joueurs),

FC BALEC : jusqu'au 10/11 (21 joueurs),

CPAM : jusqu'au 03/11 (1 joueur),

AS DRT : jusqu'au 03/11 (1 joueur),

ASEAT : jusqu'au 10/11 (21 joueurs),

FORZA VIOLA : jusqu'au 17/11 (12 joueurs),

ASFP LUSITANOS : jusqu'au 24/11 (22 joueurs),

IO TEAM : jusqu'au 17/11 (20 joueurs),

LOLA : jusqu'au 10/11 (18 joueurs),

AS MATRA : jusqu'au 10/11 (5 joueurs),

MECAPROTEC FC : jusqu'au 10/11 (23 joueurs),

MISTRAL P.L : jusqu'au 17/11 (2 joueurs),

NEW TEAM : jusqu'au 17/11 (1 joueur),

FC POTO : jusqu'au 03/11 (22 joueurs),

SAINT ALBAN : jusqu'au 03/11 (17 joueurs) et jusqu'au 10/11 (3 joueurs),

SB SPORT : jusqu'au 10/11 (19 joueurs),

OLYMPIQUE TOULOUSE : jusqu'au 03/11 (1 joueur),

SOPRA FOOT : jusqu'au 17/11 (18 joueurs),

ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 10/11 (63 joueurs),

TOULOUSE SA : jusqu'au 10/11 (3 joueurs) et jusqu'au 17/11 (1 joueur),

UJS TOULOUSE : jusqu'au 03/11 (2 joueurs) et jusqu'au 10/11 (3 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

FC CANTOU'LOUSAIN : à partir du 27/10 (6 joueurs),

AS MATRA : à partir du 27/10 (29 joueurs),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:**

- FC CANTOU'LOUSAIN** : jusqu'au 3/11 (7 joueurs),
- CPAM 31** : jusqu'au 03/11 (17 joueurs),
- FC FONBO** : jusqu'au 03/11 (16 joueurs),
- FORZA VIOLA** : jusqu'au 3/11 (15 joueurs),
- MISTRAL P.L** : jusqu'au 03/11 (12 joueurs),
- NEW TEAM** : jusqu'au 03/11 (19 joueurs),
- OLYMPIQUE TOULOUSE** : jusqu'au 03/11 (19 joueurs),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

- ASC CNES** : à partir du 27/10 (3 joueurs),

SANCTION EN RETARD

Rencontre TOULOUSE SA / MECAPROTEC FC du 09/10/20 – Coupe Occitane– Poule E – Tour 2 :

Pour " *TACLE VIOLENT AVEC BLESSURE*"

– EXCLUSION–

(ART 32 – §K – a),

RASOLOFO Hasina, licence n°401594 (TOULOUSE SA)

- Huit (8) match(s) de suspension ferme, dont l'automatique (purgé le 16/10/20), reste Sept (7) match(s) de suspension ferme à compter du 26/10/2020.

CALENDRIER

L'Etat d'urgence sanitaire a été décrété par le Premier Ministre sur l'ensemble du territoire à compter du Vendredi 16 octobre 2020 à 24h00, avec la mise en place d'une zone de couvre-feu sanitaire d'une durée minimale de 4 semaines pour 8 Métropoles dont Toulouse.

En Haute-Garonne, par arrêté préfectoral du 18 octobre 2020, la zone de couvre-feu sanitaire (de 21h à 6h) est la suivante :

- **L'ensemble de Toulouse Métropole** : Aigrefeuille, Aucamville, Aussonne, Balma, Beaupuy, Beauzelle, Blagnac, Brax, Bruguières, Castelginest, Colomiers, Cornebarrieu, Cugnaux, Drémil-Lafage, Fenouillet, Flourens, Fonbeauzard, Gagnac-sur-Garonne, Gratentour, L'Union, Launaguet, Lespinasse, Mondonville, Mondouzil, Mons, Montrabé, Pibrac, Pin-Balma, Quint-Fonsegrives, Saint-Alban, Saint-Jean, Saint-Jory, Saint-Orens-de-Gameville, Seilh, Toulouse, Tournefeuille, Villeneuve-Tolosane.
- **Les communes** d'Auzeville-Tolosane, Castanet-Tolosan, Labège, Plaisance-du-Touch, Portet-sur-Garonne et Ramonville-Saint-Agne

Dans ces conditions, à notre grand regret, nous sommes dans l'obligation de suspendre l'activité Football à 11 **du 19 octobre au 30 novembre 2020 inclus** ; cette mesure sera réévaluée en fonction de la situation et des décisions futures du gouvernement.

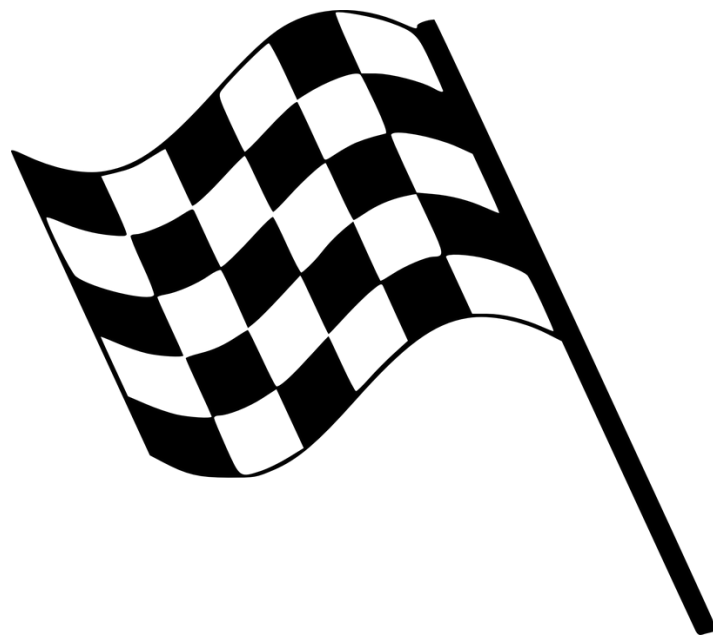
La Commission de Football à 11 étudie dès à présent différentes options qui permettraient une reprise d'activité dès le mois de décembre, dans la mesure où

elle en aurait la capacité légale et logistique (prolongation du couvre-feu, créneaux de mise à disposition des installations, réouverture des vestiaires, etc..).

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des conditions de reprise de votre activité.

Sportivement

La Commission de Football



**DERNIER BULLETIN AVANT LA REPRISE DES
COMPETITIONS**